



PAR COURRIEL

Lausanne, le 10 juin 2020

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 9 juin 2020, concernant l'heure des questions du mardi 16 juin 2020.

| DATE DE LA QUESTION | TITRE DU DEPOT | REF. | DEPT |
|---------------------|---|------------|---------------|
| 9 juin 2020 | Question orale Pierre-André Romanens - L'argent est important mais pas seulement | 20_HQU_327 | DIT |
| 9 juin 2020 | Question orale Etienne Räss - Montreux montre-t-il la voie à ne pas suivre en termes de dimensionnement de la zone à bâtir ? | 20_HQU_342 | DIT |
| 9 juin 2020 | Question orale Céline Misiego - Peut-on soutenir les places d'apprentissage ? | 20_HQU_340 | DFJC/ DEIS |
| 9 juin 2020 | Question orale Alice Genoud - Quid de la remise à disposition de places de travail dans les bibliothèques ? | 20_HQU_343 | DFJC |
| 9 juin 2020 | Question orale Sacha Soldini - Masques de protection : Que fait l'Etat pour les secteurs qui n'ont pas le choix? | 20_HQU_326 | DES/ DSAS |
| 9 juin 2020 | Question orale Philippe Ducommun - Course d'urgences des services feux bleu et jeu « Hâte-toi lentement » : même règles ? | 20_HQU_328 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Aliette Rey-Marion - Fondation sauvetage Faons Vaud, soutien financier ? | 20_HQU_332 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Hadrien Buclin - La Fête des Vignerons va-t-elle honorer ses factures auprès du Canton ? | 20_HQU_333 | DES |

| DATE DE LA QUESTION | TITRE DU DEPOT | REF. | DEPT |
|---------------------|--|------------|---------------|
| 9 juin 2020 | Question orale Carine Carvalho - Absence de parloirs intimes pour les femmes de la prison de la Tuilière : quelle raison et quelles mesures pour remédier une telle absence ? | 20_HQU_334 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Carine Carvalho - Prolongement de la durée de fonctionnement de la prison du Bois-Mermet : qui a été consulté ? | 20_HQU_335 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Nathalie Jaccard - Le virus du plastique à usage unique survivra-t-il au déconfinement ? | 20_HQU_337 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Léonard Studer - Augmentation des comportements routiers délibérément excessifs durant la période de semi-confinement ? | 20_HQU_339 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Jessica Jaccoud - Taux de suicide en prison dans le canton de Vaud, dans la moyenne Suisse ? | 20_HQU_341 | DES |
| 9 juin 2020 | Question orale Sabine Glauser Krug - Le Conseil d'État entend-il faire un geste pour les sourds ? | 20_HQU_338 | DSAS |
| 9 juin 2020 | Question orale Jean-Daniel Carrard - Assouplissement des critères d'octroi des aides financières pour les organisations sportives | 20_HQU_329 | DEIS |
| 9 juin 2020 | Question orale Sarah Neumann - RHT : la simplification de la procédure a-t-elle été confiée à Franz K. ? | 20_HQU_330 | DEIS |
| 9 juin 2020 | Question orale Jean Tschopp - Coronavirus, crise socioéconomique et aide sociale | 20_HQU_331 | DEIS/ DSAS |
| 9 juin 2020 | Question orale Anne Baehler Bech - Accord vaudois sur les loyers, quel bilan intermédiaire ? | 20_HQU_336 | DEIS/ DIT |

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 - HGU - 327

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

L'argent est important mais pas seulement

Question posée

L'économie de notre Canton est fortement impactée par la pandémie du Covid-19. Nous devons reconnaître que les moyens financiers mis en place par le Canton ont eu un effet direct sur l'ensemble des citoyennes et citoyens. L'argent est certainement l'élément le plus indispensable pour permettre à l'ensemble de l'économie de fonctionner.

L'autre facteur indirect qui est une partie plus discrète « l'administratif » : trop de lenteur dans ce domaine peut retarder voir bloquer un projet, ceci en particulier dans la branche de la construction. Ma question : le Conseil d'Etat peut-il par des mesures d'accélération des procédures administratives favoriser le démarrage des dossiers qui amènent de l'emploi dans notre économie ? Un coup d'accélérateur avant les vacances d'été amènerait des perspectives gratifiantes pour les futures réalisations et apporterait surtout la confiance dans tous les domaines de notre économie pour les prochains mois qui seront déterminants. Cette question pourrait tout aussi bien être adressée aux Communes vaudoises.

Nom et prénom de l'auteur :

Romanens Pierre-André

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-342

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Montreux montre-t-il la voie à ne pas suivre en termes de dimensionnement de la zone à bâtir ?

Question posée

Les très récents arrêts du Tribunal fédéral (1C_632/2018 et 1C_449/2018) annulant en dernière instance le nouveau plan général d'affectation (PGA) de la commune de Montreux vont devoir être analysés dans le détail. Il apparaît cependant en première lecture que le mécanisme de redimensionnement de la zone à bâtir en faisant usage de la zone réservée n'est pas conforme au droit fédéral. La situation semble grave, car il s'agit d'un dossier qui était à bout touchant et qui plus est pour une ville d'importance de notre Canton. Il y a un risque non négligeable de mettre à mal le travail entamé par de nombreuses communes, alors que les délais courent pour la révision de leur PGA en conformité au Plan directeur cantonal.

La question:

Quel sera l'impact de ces arrêts récents sur l'analyse que la Direction générale du territoire et du logement effectue actuellement et effectuera des différents PGA en cours de révision dans de nombreuses communes ?

Nom et prénom de l'auteur :

Etienne Räss

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-340

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Peut-on soutenir les places d'apprentissage ?

Question posée

Le COVID-19 a une répercussion négative sur les places d'apprentissage, et sur les recherches de places par les élèves qui finissent leur scolarité obligatoire. C'est un risque, pour les jeunes concerné.e.s., de se trouver durablement sans solution de formation. Le 25.05.2020, le Conseil d'Etat a indiqué un soutien aux entreprises engageant des apprenti.e.s, mais il est à craindre que cela ne suffise pas à combler la diminution d'entreprises formatrices.

Le Conseil d'Etat a-t-il pris des engagements pour augmenter les places dans les écoles de formation professionnelle à plein temps, ainsi que dans l'administration cantonale, permettant de compenser la perte à craindre de places d'apprentissage?

Nom et prénom de l'auteur :

Misiego Céline

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-363

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Quid de la remise à disposition de places de travail dans les bibliothèques ?

Question posée

Le prêt est disponible dans de nombreuses bibliothèques après une fermeture pendant la phase aigüe mais les nombreuses places de travail restent encore indisponibles. Alors que de nombreux étudiant-e-s s'apprêtent à devoir passer des examens pendant cet été, ces lieux de travail sont essentiels pour une préparation efficace pour les étudiant-e-s qui n'ont pas tous une place de travail à disposition à leur domicile.

Alors que d'autres cantons, par exemple Genève, ont réouvert les salles de travaux liées aux bibliothèques avec des conditions sanitaires strictes, est-ce que le Conseil d'Etat peut nous renseigner sur l'éventuel réouverture des places de travail des bibliothèques et/ou d'autres solutions qui seraient proposées aux étudiant-e-s ?

Nom et prénom de l'auteur :

Alice Genoud

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-326

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Masques de protection : Que fait l'Etat pour les secteurs qui n'ont pas le choix ?

Question posée

Depuis le 11 mai, les mesures sanitaires commencent à être assouplies pour de nombreux secteurs. Il est évident que pour certains professionnels, souvent des indépendants, le port du masque demeurera obligatoire pendant un certain temps, comme par exemple les coiffeurs, les salons de tatouages, les instituts, les dentistes ou les médecins, pour lesquels le contact avec les clients ou les patients ne permet pas de respecter les distances sociales imposées par l'OFSP.

Certains mettent à disposition, à leurs frais, des masques pour leurs clients ou leurs patients. Mais les collaborateurs doivent en disposer et les changer à intervalle régulier.

Une chose est sûre : Pour ces secteurs, pas de masque, pas de possibilité d'exercer son activité.

Partant de ce constat, la question suivante est posée au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de mettre, gratuitement, sur demande et jusqu'à la levée des mesures, des masques de protections homologués, à disposition des secteurs pour lesquels le port du masque est obligatoire dans le cadre de leurs activités ?

Nom et prénom de l'auteur : Sacha Soldini

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU.328

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Course d'urgences des services feux bleu et jeu « Hâte-toi lentement » : même règles ?

Question posée

Le quotidien 24Heures relatait dernièrement la problématique des courses urgentes effectuées par la police et les sanctions encourues par les agents en cas de fort dépassement de la vitesse, malgré les feux et avertisseurs enclenchés. Diverses positions, très contrastées, ont été citées dans l'article.

Sachant qu'une initiative parlementaire a été déposée au Conseil national pour une meilleure appréciation des circonstances prises en comptes par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence et que la Ville de Lausanne s'engage dans la voie du tout à « 30 km/h », ma question est la suivante :

Comment se positionne le Département de l'environnement et de la sécurité quant à l'opposition à l'acquittement d'un policier impliqué dans une course-poursuite et la position du Commandant de la police cantonale déclarant qu'il faut changer la loi pour les policiers circulant à haute vitesse ?

Nom et prénom de l'auteur :

DUCOMMUN Philippe

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-332

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Fondation sauvetage Faons Vaud, soutien financier ?

Question posée

C'est en 2019 qu'une « Fondation sauvetage faons Vaud » a été fondée dans notre canton. Les membres de cette fondation, environ 100 personnes, ont pour mission de parcourir les champs de foin de bonne heure le matin avant le lever du jour à l'aide d'un drone. Munie d'une caméra thermique, le drone détecte ces petites bêtes qui se tapissent sous les grandes herbes. Sitôt l'animal trouvé, une caisse est placée sur lui munie d'un petit drapeau pour le localiser et bien le protéger. Dès ce moment, la fauche peut commencer. Grâce à ce système de recherche, des centaines de faons sont sauvés chaque année. Cette recherche de faons va se poursuivre ces prochaines années.

Cette action, faite par des personnes bénévoles a un coût : achat de drone, entretien, réparation etc... Plusieurs communes ainsi que des personnes privées ont contribué à une aide financière, ainsi que l'Etat de Vaud par le service biodiversité DGE, qui a versé la somme de Frs 5'000.- ceci en 2019.

Ma question : Est-ce que le canton de Vaud va pérenniser cette somme de Frs 5'000.- voir plus dès 2020 ?

Nom et prénom de l'auteur :

Rey-Marion Alette

Oulens-sur-Lucens le, 9 juin 2020

Députée

Signature :

A.Rey

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

| |
|--|
| |
|--|



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-333

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

La Fête des Vignerons va-t-elle honorer ses factures auprès du Canton ?

Question posée

Selon un article paru dans un quotidien vaudois le 9 juin, la Fête des Vignerons a des factures ouvertes en faveur de l'Etat de Vaud pour un montant d'un million de francs. On apprend aussi que les responsables de la Fête négocient des réductions de facture auprès de la Commune de Vevey. Cette évolution est plutôt étonnante si l'on se souvient que les responsables de la Fête ont affirmé à plusieurs reprises avant l'événement qu'ils n'avaient pas besoin du soutien des collectivités publiques. On sait de plus que la Confrérie dispose d'un patrimoine, notamment immobilier, qui devrait lui permettre d'éponger le déficit de la fête de 2019. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'Etat peut-il rassurer le contribuable vaudois quant au paiement des factures ouvertes auprès de l'Etat de Vaud ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-334

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Absence de parloirs intimes pour les femmes de la prison de la Tuilière : quelle raison et quelles mesures pour remédier une telle absence ?

Question posée

L'amélioration des conditions de détention dans les prisons de notre canton est sans doute un défi. Les conditions de détention des femmes ont fait l'objet en 2019 d'un postulat de la Commission des visiteurs. Son auteure, Valérie Schwaar, y demandait un rapport détaillé sur les femmes détenues dans les prisons vaudoises, en constatant plusieurs irrégularités dans les conditions de détention à la Tuilière.

Le postulat de la commission des visiteurs ne relève cependant pas l'absence de parloirs intimes dans la seule prison destinées aux femmes du Canton. Pourtant, le maintien du lien avec ses proches, dont participe l'accès à des parloirs intimes, est important pour la santé mentale des femmes détenues.

En attendant la réponse à ce postulat, j'aimerais questionner le Conseil d'Etat sur les raisons et mesures prises pour remédier une telle absence.

Nom et prénom de l'auteur :

Carvalho, Carine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU.335

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Prolongement de la durée de fonctionnement de la prison du Bois-Mermet : qui a été consulté ?

Question posée

Le projet de décret 222 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre pour les travaux d'entretien et d'assainissement des bâtiments pénitentiaires indique, en page 7, que le Conseil d'Etat prévoit pour la prison du Bois-Mermet « une durée de fonctionnement d'au moins 20 à 30 ans ».

Or, dès 2014 le Conseil d'Etat a communiqué son intention de désaffecter la prison du Bois-Mermet au profit de la nouvelle prison à Orbe à l'horizon 2027, ce qui avait été confirmé fin 2018, lors que nous avons voté le crédit d'étude pour la rénovation de la prison.

Se pose en effet la question de la cohérence du maintien d'une structure pénitentiaire à proximité du centre de Lausanne et du futur éco-quartier des Plaines-du-Loup qui accueillera 11000 habitant-e-s de plus dès 2030.

J'ai ainsi l'honneur de poser au Conseil d'Etat la question suivante : au moment de la décision de prolonger la durée d'exploitation de la prison du Bois-Mermet, les autorités communales (ou autres entités comme l'Ordre des avocats vaudois) ont-elles été consultées ?

Nom et prénom de l'auteur :

Carvalho, Carine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HOU-339

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le virus du plastique à usage unique survivra-t-il au déconfinement ?

Question posée

Les méfaits du plastique sur l'environnement ne sont plus à prouver. Les efforts pour trouver des alternatives et/ou limiter l'usage des plastiques à usage unique ont été stoppés net avec la crise sanitaire que nous venons de vivre et les prescriptions d'hygiène et de protection qui ont été édictées à juste titre.

Depuis le début du déconfinement, on assiste à une recrudescence de déchets plastiques à usage unique et autres débris polluants.

Dès lors, le Conseil d'État a-t-il prévu une campagne de communication et de prévention afin d'aider à la reprise des bonnes habitudes en matière de déchets plastiques et de jetés sauvages ?

D'avance, je remercie le Conseil d'État pour sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Jaccard Nathalie

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
_____ 20. HQU.339

Déposé le :
_____ 09.06.20

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Augmentation des comportements routiers délibérément excessifs durant la période de semi-confinement ?

Question posée

Plusieurs témoignages provenant de plusieurs endroits dans le canton laissent à penser que les comportements routiers délibérément excessifs se sont fortement accrus durant la période de semi-confinement. Il est ici question de crissements de pneus, de vitesses indiscutablement excessives, de moteurs très bruyants et même de courses automobiles en milieu urbain.

Le Conseil d'Etat a-t-il aussi observé cet accroissement des incivilités routières, par exemple via les statistiques des appels au 117 ou les rapports des patrouilles de police ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du

Nom et prénom de l'auteur :

Léonard Studer

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
_____ 20.HQU-341

Déposé _____ le :
_____ 09.06.20

Scanné _____ le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Taux de suicide en prison dans le canton de Vaud, dans la moyenne Suisse?

Question posée

Dans son édition de mars 2020, le mensuel *Playdoyer* a relevé, dans un article intitulé « Taux de suicide élevé derrière les barreaux », qu'en Suisse, le nombre de gestes fatals dans nos prisons est huit fois plus élevé que le taux moyen du pays. Ainsi, selon l'OFS, en 2017, 1'043 personnes se sont ôtées la vie, soit 1,2 habitant sur 10'000. Dans les prisons suisses, en 2017, le taux est de 10,1 personnes sur 10'000. Il est également important de relever que la plupart de ces suicides ont lieu en détention préventive. Plusieurs facteurs peuvent expliquer de tels taux de suicides en prison. On peut à ce stade se demander si les personnes souffrant de troubles de la personnalité ou autre maladie mentale sont prises en charge de manière adaptée.

J'ai l'honneur de demander au Conseil d'Etat de bien vouloir nous renseigner sur le taux de suicide moyen et par an dans les prisons vaudoises et la comparaison avec les taux de suicide dans l'ensemble du canton et ceux comptabilisés en Suisse.

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-338

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le Conseil d'État entend-il faire un geste pour les sourds ?

Question posée

Les sourds sont une minorité linguistique dans notre canton. La langue des Signes Française (LSF) est leur langue maternelle et ils apprennent le français écrit dans un deuxième temps comme langue secondaire, avec d'autant plus de difficultés qu'ils ne peuvent pas l'entendre.

Depuis le semi-confinement, la communication des autorités cantonales a été intensifiée, menant à un élan rassembleur face au coronavirus. Dans ce contexte, le fait qu'elle ne soit pas traduite en LSF (comme en France ou par la Confédération) est discriminante et problématique, vu l'importance de l'effort collectif et de la bonne compréhension du sens des mesures prises. Les communications officielles, étant adressées à toutes et tous, devraient pouvoir être traduites en LSF à l'avenir.

Question : Quelles mesures le Conseil d'État entend-il prendre immédiatement et dans l'avenir pour que sa communication officielle, surtout en cas de situation extraordinaire, puisse être accessible aux sourd·e·s en LSF ?

Nom et prénom de l'auteur :

Glauser Krug Sabine

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-329

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Assouplissement des critères d'octroi des aides financières pour les organisations sportives

Question posée

Lors de sa séance du 20 mai, le Conseil fédéral a adopté les bases légales permettant de concrétiser les mesures de stabilisation financières pour le sport suite à la crise provoquée par l'épidémie.

Il prévoit des aides financières ciblant les problèmes de liquidités rencontrés à court et à moyen terme par des organisations sportives et les clubs, notamment par des subventions à fonds perdus à raison de CHF 150 mio, (et ce hormis les prêts pour le football et le hockey professionnel).

Pour le sport populaire et le sport d'élite, force est de constater que les critères d'attribution des aides financières ne concernent que des organisations et des clubs étant en très grande difficulté au détriment de celles et ceux ayant construit une forme d'exemplarité dans leur gestion. Pour preuves, sur les 1'100 clubs et associations sportives présentes sur sol vaudois, seules 12 demandes de soutien ont été déposées à cause de la rigueur des critères de sélection.

Pourtant, plus de 100 clubs ont d'ores et déjà fait savoir au Service de l'éducation physique et du sport que la pandémie va générer un déficit dans leurs comptes 2019-2020 et plusieurs associations cantonales ont également lancé un appel au secours au Canton.

Dès lors, il apparaît donc crucial que le Conseil d'Etat apporte son soutien aux clubs et associations sportives connaissant des difficultés malgré une rigueur certaine dans la gestion de leurs liquidités durant cette période de crise.

Question : Le Conseil d'Etat est-il prêt, éventuellement en coordination avec les autres cantons romands, à demander à la Confédération d'assouplir les critères d'octroi de cette aide financière afin de soutenir les organisations et des clubs sportifs ayant fait preuve d'exemplarité dans leur gestion ?

Nom et prénom de l'auteur :

Jean-Daniel Carrard

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-330

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

RHT : la simplification de la procédure a-t-elle été confiée à Franz K. ?

Question posée

Mi-mars 2020, les annonces se succédaient: parmi les mesures fortes, la demande de RHT devenait accessible à nombre d'acteurs, les procédures simplifiées, accélérées, les versements seraient rapides.

A l'évidence, l'accélération et la simplification semblent avoir été confiées aux protagonistes d'un autre « Château », celui de Kafka. Dans le domaine culturel, les plus grands comme les plus fragiles sont concernés: délais de traitement de plus de deux mois, questions complémentaires par dizaines, ceci même pour des masses salariales modestes.

A se demander si la stratégie d'octroi n'est pas basée sur l'abandon par forfait, sachant que de petites structures ne sont pas toujours en mesure de traiter des montagnes de formulaires, et que deux mois après leur demande, aucun montant n'a encore été versé à nombre d'entre elles.

Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le délai de traitement des demandes RHT et comment peut-il soutenir les employeurs mis encore plus en difficulté par ce temps d'attente ?

Nom et prénom de l'auteur :

Neumann Sarah

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
_____ 20-HQU-331

Déposé le :
_____ 09.06.20

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Coronavirus, crise socioéconomique et aide sociale

Question posée

Le coronavirus et la vague de licenciements qu'elle provoque du fait de la crise économique et sociale, précipite de nombreux individus et familles dans la précarité. À différents endroits du canton, des distributions de colis alimentaires ce sont multipliées dans un bel élan de solidarités pour secourir ces laissés pour compte. Plusieurs titulaires de permis de séjour ou d'établissement renoncent à recourir à l'aide sociale, par crainte de perdre leur autorisation (art. 62-63 LEI).

Interpellé à ce sujet par la Commission des institutions politiques du Conseil national, dans une directive d'application de l'Ordonnance 2 COVID-19 du 11.05.2020, le Secrétariat d'Etat aux migrations précise: « *En raison de la situation extraordinaire actuelle, les autorités peuvent prolonger, au cas par cas, les délais fixés par une autorité. C'est pourquoi les cantons sont tenus de faire usage de manière appropriée de leur marge de manoeuvre concernant la prolongation de délais et l'appréciation matérielle des demandes et des autorisations. L'objectif est que les intéressés ne soient pas préterités à cause de la situation liée à la pandémie. (...) Concernant le critère de la dépendance de l'aide sociale, il y a lieu de tenir compte du fait qu'elle puisse avoir été occasionnée ou prolongée à cause de la situation liée à la pandémie et de ses conséquences.* »

Le canton de Genève notamment s'est appuyé sur cette marge de manoeuvre pour informer en plusieurs langues les personnes dans le besoin recourant à l'aide sociale qu'elles ne subiraient pas de préjudice ou de pénalité dans l'obtention ou le renouvellement de leur permis de séjour.

Comment le Conseil d'Etat prévoie-t-il d'assurer en concertation avec le Secrétariat d'Etat aux migrations l'information des personnes dans le besoin ayant recouru ou recourant à l'aide sociale pour leur éviter tout préjudice ou pénalité dans l'obtention ou le renouvellement de leur permis de séjour ou d'établissement en cette période de crise ?

Lausanne, le 09.06.2020

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HQU-336

Déposé le : 09.06.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Accord vaudois sur les loyers, quel bilan intermédiaire?

Question posée

Covid-19 - L'Etat a débloqué une aide à fonds perdu à hauteur de 20 millions pour soulager la charge locative de petits commerçants et restaurateurs. Moyennant une convention signée entre les parties signataires d'un bail commercial, l'Etat verse une aide ponctuelle représentant ¼ du loyer. Ce soutien concerne les mois de mai et de juin.

Quel est le bilan actuel de cette aide exceptionnelle ? En particulier, combien de conventions signées par les signataires du bail ont-elles été déposées auprès du département et quels sont les montants financiers déjà engagés ?

Nom et prénom de l'auteur :

Anne Baehler Bech

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Nom et prénom de l'auteur :

Jaccoud Jessica, députée PS

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :